



SEANCE DU 18 MARS 2021

DELIBERATION N° 16

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 22
Votants : 29

Pour : 29
Contre : /
Abstentions : /

L'an deux mil-vingt-un, le dix huit mars à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Paul Vaillant Couturier, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 12 Mars 2021

Membres présents : F. GONZALEZ, MJ ROQUES, G. LASSABE, J.DOS SANTOS, S. DARRIGUES, P. ACEDO, J. DARRIGADE, C. DUFOUR, X. BAYLAC, C. DUPIN, JP CAZAUX, C.DOS SANTOS, JM GUTIERREZ, S.PUYO, A.DARTIGUES, D.LAVIGNE, MA THEBAUD, CH. MARTIN, H.ETCHENIQUE, F.BILLARD, M.BECRET, J.RANCE ;

Membres absents excusés ayant donné procuration : L.GUYONNIE (pouvoir à S.DARRIGUES) ; E.SERRES (pouvoir à C.DOS SANTOS) ; G.GALASSO (pouvoir à JM GUTIERREZ) ; K.PERY (pouvoir à C.DUFOUR) ; JP ALPHA (pouvoir à A.DARTIGUES) ; S.MOREIRA (pouvoir à J. DOS SANTOS) ; M. EVENE-MATEO (pouvoir à G.LASSABE)

Secrétaire de séance : A.DARTIGUES

Monsieur Patrick ACEDO, Adjoint, rappelle au Conseil Municipal la réalisation de l'Euro Vélo n°1 (Vélodyssée) par le Département sur la rue Raoul Bramarie pour un coût estimatif de 720 000 € HT avec une participation communale de 36 000 € (5 %).

Dans le cadre de cette opération, la Commune a sollicité le Département pour la réfection des trottoirs de la rue Raoul Bramarie. Le coût de ces travaux est estimé à 178 980 € TTC.

Pour ce faire, il convient de conclure une convention de co-maîtrise d'ouvrage afin de transférer la maîtrise d'ouvrage au Département et définir la répartition du coût de ces travaux.

La participation communale est estimée à 102 012 50 € HT soit 102 334,04 € TTC (montant TTC de 122 415 € diminué du FCTVA perçu par le Département) correspondant à 50 % du coût HT des bordures et caniveaux, 50 % du coût HT de l'assainissement pluvial, 100 % du coût des trottoirs et 100 % des aménagements de sécurité et d'embellissement en agglomération).

Objet : Travaux de voirie sur la Rue Raoul Bramarie (RD 308) – Convention de co-maitrise d'ouvrage à conclure avec le Département – Autorisation accordée à Mr le Maire de la signer

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

Envoyé en préfecture le 22/03/2021

Reçu en préfecture le 22/03/2021

Affiché le

ID : 064-216401406-20210319-16_18_03_2021-DE

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention de co-maîtrise d'ouvrage joint en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer avec le Président du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Approuve les termes de la convention de co-maîtrise d'ouvrage à conclure avec le Département au titre des travaux de voirie et trottoirs sur la rue Raoul Bramarie ;

Approuve la participation communale de 102 334,04 € TTC ;

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le Président du Conseil Départemental ;

Dit que les crédits nécessaires à cette opération sont prévus au Budget Primitif 2021.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 19 mars 2021

Le Maire,

Francis GONZALEZ

